

CCAM
Tarification des actes en allergologie
Secteur 2

Épreuves fonctionnelles des systèmes immunitaire et hématopoïétique		Tarif
Code		
05.01.05.01	Tests allergologiques	
FGRB003	Test allergologique par piqûre épidermique avec des substances administrées à concentration fixe* <i>Prick test pour recherche d'allergie au latex, d'allergie médicamenteuse</i> <i>Prick test avec nombre de substances testées supérieur ou égal à 10, témoins inclus, pour rhinite allergique</i> <i>À l'exclusion de : test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs (FGRB004)</i>	28,80
FGRB004	Test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs* <i>Prick test avec aliments natifs testés, témoins inclus</i>	33,57
FGRP005	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et tests orientés * <i>Avec ou sans :</i> <i>- tests épicutanés ouverts</i> <i>- batterie complémentaire</i>	38,22
FGRP007	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et/ou batterie complémentaire <i>Avec ou sans : tests épicutanés ouverts</i>	25,95
FGRP003	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par tests orientés * <i>Avec ou sans :</i> <i>- tests épicutanés ouverts</i> <i>- batterie complémentaire</i>	29,89
FGRB001	Test allergologique par injection intradermique de plusieurs substances administrées à concentration croissante avec au moins 2 dilutions * <i>Test allergologique par injection intradermique d'un venin d'abeille et de 2 venins de guêpe, avec 3 dilutions à concentration croissante</i>	38,22
FGRB005	Test allergologique par injection intradermique de substances administrées à concentration fixe * <i>Test allergologique par injection intradermique d'au moins 6 substances, témoins inclus</i>	31,77
FGRB002	Test allergologique par injection intradermique d'une substance administrée à concentration croissante *	33,57
05.01.05.02	Tests allergologiques de provocation	
	<i>Les tests allergologiques de provocation incluent le contrôle avec placebo.</i>	
FGRD002	Test de provocation par ingestion d'un allergène à concentration fixe	36,79

FGRD003	Test de provocation par ingestion d'un allergène à concentration croissante	46,45
FGRD004	Test de provocation par allergène administré à concentration croissante par voie nasale	31,77
FGRP006	Test allergologique de provocation par plusieurs aliments natifs administrés par contact labial	31,77
FGRP009	Test de provocation conjonctival par allergène administré à concentration croissante	28,80
FGRB006	Test d'introduction ou de réintroduction d'un allergène par injection à concentration fixe *	28,80
FGRB007	Test d'introduction ou de réintroduction d'un allergène par injection à concentration croissante *	46,81
05.02 Actes thérapeutiques sur le système immunitaire		
05.02.03 Allergologie		
FGLB001	Séance d'injection d'extrait allergénique à concentrations données pour désensibilisation spécifique, par voie sous-cutanée	12,34
FGLB002	Injection d'extrait allergénique à concentration croissante par voie souscutanée, jusqu'à obtention de la dose d'entretien pour désensibilisation spécifique par méthode semiaccélérée ou accélérée [semirush ou rush] *	53,02
FGLB004	Séance d'injection ou d'ingestion d'un médicament à concentration croissante pour accoutumance *	67,91
06.01.07 Épreuves fonctionnelles de l'appareil respiratoire		
06.01.07.01 Nez		
GAQD007	Rhinomanométrie antérieure sans test de provocation	28,80
GAQD002	Rhinomanométrie antérieure avec test de provocation * <i>À l'exclusion de : test de provocation par allergène administré à concentration croissante par voie nasale (FGRD004)</i>	34,43
GAQD005	Rhinomanométrie postérieure sans test de provocation	33,98
GAQD001	Rhinomanométrie postérieure avec test de provocation	39,34
06.01.07.04 Appareil broncho-pulmonaire		
GLQP012	Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec enregistrement [Spirométrie standard] <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, GLQD001, GLQD003 non cotés YYYYY025 23,04</i>	37,88
GLQP002	Mesure de la capacité vitale lente et de l'expiration forcée, avec mesure des volumes pulmonaires mobilisables et non mobilisables par pléthysmographie <i>Avec ou sans : mesure des résistances des voies aériennes</i> <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, GLQD001, non cotés YYYYY232 (gaz du sang) 28,80</i>	76,80
GLQP009	Mesure de la capacité vitale et du volume courant par pléthysmographie d'inductance <i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GLQD003, YYYYY186</i>	34,56
GLQP011	Mesure des volumes pulmonaires mobilisables et non mobilisables par pléthysmographie <i>Avec ou sans : mesure des résistances des voies aériennes</i>	63,42

Feuille1

	<i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, GLQD001, YYYY232</i>	
GLQP016	Mesure des résistances des voies aériennes ou de l'appareil respiratoire par interruption des débits ou des oscillations forcées	28,80
	<i>Associations autorisées par la liste répertoriée : GERD001, GERD002, YYYY232</i>	
19	Adaptation pour la CCAM transitoire : Pneumologie Complément	
YYYY006	Epreuve quantitative aux agents pharmacodynamiques ou de provocation aux allergènes composants une mesure du seuil de réactivité	42,24
19.03.01	Modificateur : urgence	
M	<i>Majoration pour soins d'urgence faits au cabinet du médecin généraliste ou du pédiatre après examen en urgence d'un patient</i>	26,88
19.01.06	Adaptation pour la CCAM transitoire:Medecine d'urgence	74,88
YYYY010	traitement de premier recours en cas de détresse cardio respiratoire en dehors d'un établissement de soin avec pose de perfusion, oxygénation, soins de réanimation et présence prolongé du médecin	48,00
	Majorations : association sans décote avec la Consultation	
MNO	majoration nourrisson de 0 à 24 mois	5
MGE	majoration pour soins d'un enfant de 2 à 6 ans	3
MCG	majoration pour le parcours de soins secteur 1 et CMU secteur 2	3
06.01.08	Endoscopie de l'appareil respiratoire	
GAQE001	Endoscopie de la cavité nasale et du rhinopharynx, par voie nasale	30,46